



BAREME D'HONORAIRES TTC

HONORAIRES CALCULÉS SUR LE PRIX DE VENTE À LA CHARGE DE L'ACQUÉREUR OU DU VENDEUR SUIVANT LE MANDAT

TVA 20%

TRANSACTION		
Moins de 80.000 €	maximum	10 000 € TTC
De 80.000 € à 120.000€	maximum	12 000 € TTC
De 120.001 € à 180.000€	maximum	18 000 € TTC
De 180.001 € à 250.000€	maximum	25 000 € TTC
De 250.001 € à 350.000€	maximum	33 000 € TTC
De 350.001 € à 450.000€	maximum	40 000 € TTC
De 450.001 € à 700.000€	maximum	50 000 € TTC
Au-delà de 700.001 €	maximum	7% TTC
Transaction Parking	forfait	3 000 € TTC
Transaction Box	forfait	4 000 € TTC

Location habitation
15€ TTC/m ² part locataire 15€ TTC/m ² part propriétaire

Location parking
À partager par moitié entre locataire et propriétaire : 400€ TTC

Location commerciale
À la charge du locataire : 10% HT de la première période triennale + TVA 20%

Gestion locative
Honoraires gestion locative 7.20% TTC

Cession de bail et fonds de commerce
10% HT du montant de la cession + TVA 20% Minimum : 794,31 € HT – 950 € TTC

En cas de réalisation, une facture sera établie suivant l'arrêté n°83-50/A du 3/10/1983

Paris, le 28/03/2017